

# Conseil d'administration (CA) et comité pédagogique CNEGM

Lundi 24 juin 2024

## BUREAU DU CNEGM

Pr Sophie Catteau-Jonard (Présidente)

Dr. Charlotte Sonigo (Secrétaire générale)

Pr Geneviève Plu-Bureau (Trésorière)

Pr Florence Trémollières

Pr Claude Hocke

Dr Lise Duranteau

Pr Anne Gompel (Présidente honoraire)

## Ordre du jour : **POINT ENSEIGNEMENT**

### \* Enseignement 3ème cycle

- Enseignement 2023-2024 et satisfaction des internes
- Sessions de cours de 2024-2025
- Prochaine journée scientifique
- Validation des phases de cours
- Port folio (Maeliss)

### \* Enseignement 2ème cycle (Sophie)

- Mise à jour du Référentiel

### \* Questions

## Présents

- **Christine Rousset Jablonski**
- **Florence Schleffer**
- **Anne Gompel**
- **Virginie Grouthier**
- **Maeliss Peigné**
- **Lise Duranteau**
- **Mickael Agopiantz**
- **Geoffroy Robin**
- **Sophie Catteau – Jonard**
- **Genevieve Plu-Bureau**
- **Charlotte Sonigo**

# Phase socle 2023-2024

Soirée d'accueil  
22/11/2023

Module  
Gynéco-endoc  
14-15/12/2023



**Sophie Jonard**  
**Charlotte Sonigo**  
**CA**

**Sophie Christin Maitre**

14 ~~decembre~~

10h-11h30 : Axe gonadotrope, folliculogénèse et cycle ovarien : S CHRISTIN-MAITRE (Paris)

11h30-13 h 00 : Le développement sexuel et ses anomalies : C BOUVATTIER (Paris)

14h00-15h30 La prolactine et sa pathologie : V BERNARD (Bordeaux)

15h30-17h00 : Physiologie de la puberté et ses anomalies: L MARTINERIE (Paris)

17h30-18h30 : Intérêts de l'échographie pelvienne en gynécologie médicale :  
C BORDONNE (Paris)

15 décembre

9h00-10h00 : Les dosages hormonaux : les méthodes, les pièges : P PIGNY (Lille)

10h-11 h : L'hyperandrogénie en dehors du syndrome des ovaires polykystiques: A. BACHELOT(Paris)

11h15-12h45 : Le syndrome des ovaires polykystiques : S. CATTEAU-JONARD (Lille)

13h30-14h30: CAT devant aménorrhée primaire et secondaire : S CATTEAU-JONARD (Lille)

14h30-15h30 : Cas cliniques

# Phase socle 2023-2024

Soirée d'accueil  
22/11/2023

Module  
Gynéco-endoc  
14-15/12/2023

Grossesse pour  
les GM 1  
5/03/2024

Grossesse pour  
les GM 2  
3/04/2024

*Sophie Jonard  
Charlotte Sonigo  
CA*

*Sophie Christin Maitre*

*Valérie Bernard  
Clémence Delcour  
Charlotte Sonigo*

*Clémence Delcour  
Virginie Grouthier*

MARDI 5 MARS 2024			
Grossesses non évolutive	9h-10h30	IVG	Constance <u>Devemy</u> (Lille)
	10h45 – 12h15	Grossesse arrêtée, GEU, GLI	Alexandre <u>Vivanti</u> (Clamart)
Début de grossesse	14h – 15h	Planification et suivi 1 <sup>er</sup> trimestre (DPNI ....)	Hanane <u>Bouchghoul</u> (Bordeaux)
	15h15 – 17h	Pathologie endocrinienne et grossesse : - thyroïde Clémence D 30min - diabète Marie <u>Laloi</u> Michelin 30 min - diabète <u>gest</u> Clémence D 30 min - PRL Valérie B 30 min	Clémence <u>Delcour</u> (Paris) Valérie Bernard (Bordeaux)

#### Matin : aspect médical (9h-13h30)

9h-10h15 (1h15) : repérages et dépistages (reco HAS, secret professionnel et signalements judiciaires, certif médical initial) (Dr Eulalie Pefferkorn)

10h15-11h30 (1h15) : Prise en charge gynécologique et médicale globale (Dr Tiphaine Foucher)

11h30 - 11h45 : pause

11h45-12h45 (1h) : Aspects psychiatriques et psychologiques dans les violences faites aux femmes (Dr Lea Rotenberg)

12h45 – 13h15 (30 minutes) : Le parcours patiente type (Mme Amélie Glading)

#### Après-midi : aspect médico légale (14h – 17h30)

14h - 15h30 (1h30) : Particularité de la prise en charge chez les mineures (mutilation sexuelle, prostitution, mariage forcé, etc.) (Dr Tania lkowski)

15h30-15h45 : pause

15h45- 17h15 (1h30) : Aspect juridique et législatif (circuit du signalement et de la plainte, mesures de protection, qui appeler et que dire ?) (M. Brieux Peron)

17h15 – 18h00 (45 min) : Maillage territoriale (ville, hôpital, maison des femmes, UMJ, associations, etc.) (Dr Anne Angotti et Dr Johly)

# Phase socle 2023-2024

Soirée d'accueil  
22/11/2023

Module  
Gynéco-endoc  
14-15/12/2023

Grossesse pour  
les GM 1  
5/03/2024

Pharmacologie/  
Contraception/  
Tbe du cycle  
28-29/03/2024

Grossesse pour  
les GM 2  
3/04/2024

*Sophie Jonard  
Charlotte Sonigo  
CA*

*Sophie Christin Maitre*

*Valérie Bernard  
Clémence Delcour  
Charlotte Sonigo*

*Geneviève Plu  
Bureau*

*Clémence Delcour  
Virginie Grouthier*

## Jeudi 28 mars 2024

9 h 15 – 10 h 15	Pharmacologie des progestatifs	Pr A. Gompel
10h15-12h30	Contraception progestative / progestatifs et cancers	Pr A Gompel
13 h 30 – 15 h 30	Contraception : bases pharmacologiques, indications de la contraception	Dr I. Cavadias / Pr G. Plu-Bureau
15 h 30 – 16 h 30	Dysménorrhées, mastodynies, syndrome prémenstruel	Dr D. Hill
16 h 30 – 18 h 30	Cas cliniques : troubles du cycle / saignements	Dr M Lambert / D Hill

## Vendredi 29 mars 2024

9 h 30 – 12 h 30	Physiologie masculine (axe HH gonadique, spermatogénèse)	Dr G. Robin
13h30 – 14h 30	Pharmacologie et indications des agonistes de la GnRH	Dr C. Rousset Jablonski
14 h 30 – 15 h 30	Progestatifs et Méningiomes	Pr G. Plu-Bureau
15 h 45 – 16 h 45	Cas cliniques : dysménorrhée, mastodynies, syndrome prémenstruel	Dr F. Scheffler

# Phase socle: proposition 2024-2025



## Evaluation de l'enseignement

1 questionnaire global envoyé en fin de phase par l'AIGM → Aucune réponse ....

## Proposition/ décision pour année 2024-2025

- Faire module Grossesse pour les GM en 1<sup>er</sup>, en novembre-décembre
- Faire un module en PRESENTIEL, à l'issu de la journée scientifique
- Décaler le module Gynéco-endoc ( date à définir: février, mai, septembre ?)

# Phase appro 2023-2024

Module Onco-  
Gynéco Pelvis  
7-8/2023

**Christine Rousset**  
**Anne-Sophie Hamy**

Jeudi 7 mars 2024			
Ovaire	8h30-9h30	Epidémiologie des kystes ovariens - Stratégie diagnostique des kystes ovariens / tumeurs ovariennes : imagerie, marqueurs : à partir de cas cliniques	<b>Dr Lorraine Maitrot-Mantelet</b> – Gynécologie médicale <b>Dr Corinne Bordonne</b> – Radiologie Paris
Ovaire	9h30-10h30	Anatomopathologie des tumeurs ovariennes	<b>Dr Isabelle Treilleux</b> , Anatomopathologie Lyon
Pause			
Ovaire	11h00-12h00	Tumeurs frontières de l'ovaire : diagnostic, traitement	<b>Pr Roman Rouzier</b> , Chirurgie gynécologique Caen
Ovaire	12h00-13h00	Grandes lignes des stratégies de prise en charge médico-chirurgicale des cancers de l'ovaire selon le stade	<b>Pr Jérôme Alexandre</b> , Oncologie médicale Paris
Pause			
Ovaire	14h00-15h00	Place de la génétique constitutionnelle et somatique	<b>Pr Dominique Stoppa-Lyonnet</b> , Oncogénétique Paris
Ovaire	15h00-16h00	Maladies trophoblastiques	<b>Pr François Golfier</b> , Chirurgie Gynécologique Lyon
Pause			
Endomètre	16h30-17h30	Endomètre normal et pathologique	<b>Dr Christine Bergeron</b> , Anatomopathologie Paris
Maladies trophoblastiques	17h30-18h30	Epidémiologie, dépistage et suivi après cancer de l'ovaire	<b>Dr Christine Rousset-Jablonski</b> , Gynécologie médicale

Vendredi 8 mars 2024			
Endomètre	8h30-10h15	Cancer de l'endomètre : épidémiologie, stratégie diagnostique, classification, grandes lignes de prise en charge. Syndrome de Lynch à partir de cas cliniques	<b>Pr Anne-Sophie Bats</b> , Chirurgie gynécologique Paris
Pause			
Col	10h30-11h30	Ménopause et THM après cancers gynécologiques	<b>Dr Christine Rousset-Jablonski</b> , Gynécologie médicale Lyon
Col	11h30-13h00	Epidémiologie HPV - Dépistage : modalités du dépistage (cytologie - test HPV). Conduite à tenir en cas de frottis anormal. Le diagnostic <u>colposcopique</u> .	<b>Dr Hélène borne</b> , Gynécologie médicale Paris
Pause			
Endomètre	14h00-15h00	Lésions dysplasiques : traitement et suivi post-thérapeutique	<b>Pr Geoffroy Canlorbe</b> , Chirurgie gynécologique Paris
Col	15h00-16h15	Cancers du col utérin : épidémiologie; grandes lignes des stratégies de prise en charge selon le stade	<b>Dr Patricia Pautier</b> , Oncologie médicale Villejuif
Pause			
Tous cancers gynéco	16h15-17h30	Préservation de la fertilité en onco-gynécologie : à propos de cas cliniques	<b>Dr Christine Rousset-Jablonski</b> , Gynécologie médicale Lyon

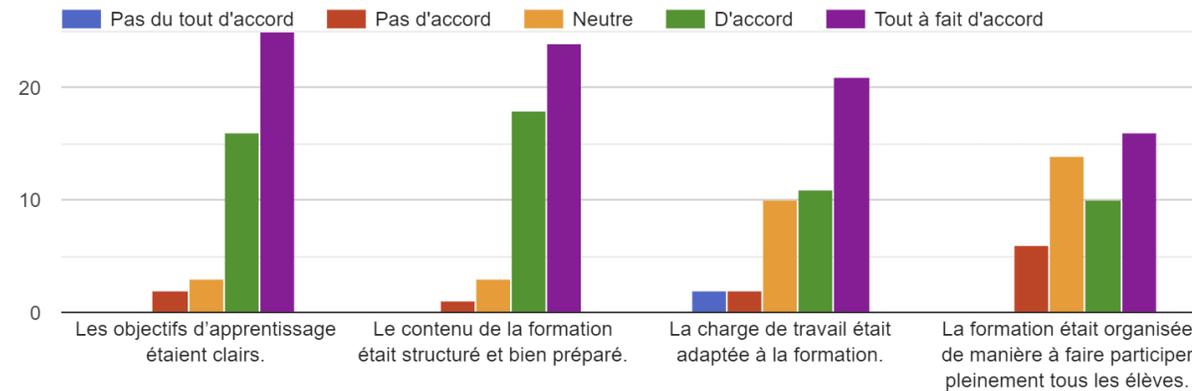
Module Onco-  
Gynéco Pelvis  
7-8/2024

*Christine Rousset*  
*Anne-Sophie Hamy*

## Globalité

Evaluation globale du contenu de la formation

 Copier



## Evaluation de l'enseignement

1 questionnaire envoyé par  
AIGM → 46 réponses

# Phase appro 2023-2024

Module Onco-  
Gynéco Pelvis  
7-8/2024

Module  
Infertilité  
23-24 Mai 2024

*Christine Rousset  
Anne-Sophie Hamy*

*Geoffroy Robin  
Charlotte Sonigo*

## Evaluation de l'enseignement

1 questionnaire envoyé par  
Geoffroy Robin → 79 réponses

Satisfaction globale 4.83/5

8h45 - 9h 00	<b>Présentation de l'enseignement</b>	Dr Charlotte SONIGO, Paris ; Dr Geoffroy ROBIN, Lille
9h00-9h45	Définitions, épidémiologie de l'infertilité, loi de Bioéthique 2021 (avancées et problématiques)	Dr Mickael AGOPIANTZ, Nancy
09h45-10h45	Exploration du couple versant féminin : Interrogatoire, examens complémentaire, place de la génétique	Dr Maeliss PEIGNE, Bondy et Dr Geoffroy ROBIN, Lille
11h00 – 12h15	Exploration du couple, versant masculin : interrogatoire, analyse spermogramme et spermoculture, autres examens masculins	Dr Geoffroy ROBIN et Pr Florence BOITRELLE
13h45 – 15h	Thyroïde, prolactine et infertilité	Dr Valérie BERNARD, Bordeaux
15h15-17h45	Prise en charge diagnostique et thérapeutique des anovulations : pompe à GnRH, anti-œstrogènes, létrozole et gonadotrophines – cas cliniques	Dr Lorraine MAITROT-MANTELET, Paris ; Dr Geoffroy ROBIN, Lille
9h00-10h	Endométriose et infertilité	Pr Pietro SANTULLI, Paris
10h15-12h15	-Pathologies utérines congénitales (malformations) et acquises (myomes, adénomyose, polypes) et infertilité -Quelle place pour la chirurgie de l'infertilité en 2024 ?	Dr Stéphanie HUBERLANT, Nîmes et Dr Lea DELBOS, Angers
13h30-15h	Les techniques d'AMP intraconjugales (IIU, FIV, ICSI, DEC/TEC) – grands principes et indications	Dr Maeliss PEIGNE et Dr Charlotte DUPONT, Paris
15h15-17h	Don de gamètes, préservation de la fertilité masculine et féminine (grands principes et indications)	Dr Charlotte SONIGO et Dr Nathalie SERMONDADE, Paris
17h15-18h	Cas cliniques Clôture de l'enseignement	Dr Geoffroy ROBIN, Dr Charlotte SONIGO

# Phase appro 2023-2024

Module Onco-  
Gynéco Pelvis  
7-8/2024

Module  
Infertilité  
Mai 2024

Module Douleurs  
pelvienne  
12-13/12/2024

*Christine Rousset  
Anne-Sophie Hamy*

*Geoffroy Robin  
Charlotte Sonigo*

*Geneviève Plu-Bureau  
Lorraine Maitrot*

**Douleur pelvienne :  
endométriose, IST ...**

## Décision pour année 2024-2025

- **Le module douleur pelvienne/ endométriose se proposé en mixte présentiel et distanciel , à l'issue ou avant la journée scientifique**

# Phase appro 2024 - 2025

Module Onco-  
Gynéco SEIN  
MARS 2025

Module Statique pelvienne  
- Sexo- Dermato  
Mai 2025

Module Ménopause  
contraception difficile - Nutrition  
SEPT-DEC 2025

*Christine Rousset  
Anne-Sophie Hamy*

*Geoffroy Robin  
Charlotte Sonigo*

*Geneviève Plu-Bureau  
Lorraine Maitrot*

**Douleur pelvienne :  
endométriose, IST ...**

## Décision pour année 2024-2025

- **Faire les 3 modules complémentaires ( par rapport à 2023-2024)**
- **Garder les mêmes « responsables de module » et la période**

# Phase conso 2023 - 2024

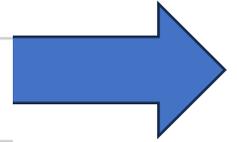
Module Transidentifié – patho particulières-  
Gynéco de l'enfance - Fertilité  
Janvier 2024

Virginie Grouthier  
Clémence Delcour  
Charlotte Sonigo

Cas clinique +++

Evaluation :  
40 réponses  
Moyenne 4.86/5

<b>Session Cas cliniques 1 :</b> <i>Transidentité</i>	9h – 11h00	Transgenre, transidentité enfants/ado	Clémence DELCOUR (Paris) Laetitia MARTINERIE (Paris) Elodie FIOT (Paris)
	11h15-12h30	Transgenre, transidentité adultes	Virginie GROUTHIER (Bordeaux) Noémie RANISAVLJEVIC (Montpellier)
<b>Session Cas clinique 2 :</b> <i>Prise en charge gynécologique des patientes présentant des pathologies particulières</i>	14h00 - 17h30	Femme présentant des pathologies systémiques ou rare (SED, surcharge, maladies hématologiques, maladie hypophysaire, etc.), femmes présentant des pathologies chroniques (HIV, obésité, greffe ...), prise en charge des fausses couches à répétition, pathologies utérines	Zeina CHAKHTOURA (Paris) Florence SCHEFFLER (Besançon) Virginie GROUTHIER (Bordeaux)
<b>Session Cas cliniques 3 :</b> <i>Enfance et adolescence</i>	9h – 12h30	Gynéco-pédiatrie, gynécologie de l'adolescente	Clémence DELCOUR (Paris) Lise DURANTEAU (Paris) Sabrina DA COSTA (Paris)
<b>Session Cas cliniques 4 :</b> <i>Infertilité</i>	14h-17h00	Infertilité – Gynéco endoc - PF non urgente	Maeliss PEIGNE (Paris) Charlotte SONIGO (Paris) Valérie BERNARD (Bordeaux)



# Phase conso 2023 - 2024

Module Transidentifié – patho particulières-  
Gynéco de l'enfance - Fertilité  
Janvier 2024

Module Médicament et grossesse, post  
cancer ménopause, éthique, violence  
3-4 juillet 2024

Virginie Grouthier  
Clémence Delcour  
Charlotte Sonigo

JEUDI 4 JUILLET 2024			
Session Cas cliniques 1: « thérapeutiques »	9h00-10h30	Médicaments et grossesse, traitements hormonaux chez les patients à risque (hors risqué oncologique), actualités macroprogestatifs, interaction médicamenteuse	Marie LAMBERT (Bordeaux) Diane HILL (Paris)
	11h – 12h30	Ménopause	Anne GOMPEL (Paris)
Session Cas cliniques 2: L'après cancer	14h-17h	Sexualité et troubles climatiques après cancer, prise en charge des effets secondaires des traitements adjuvants oncologiques Désir de grossesse post cancer	Sophie FRANK (Paris) Florence COUSSY (Paris) Charlotte SONIGO (Paris)
VENDREDI 5 JUILLET 2024			
Ethique et violence	09h00-10h15	Ethique et déontologie généralités	Rosalie CABRY (Amiens)
	10h30-12h30	Violences faites aux femmes	Perrine MILLET (Paris) Pascale HOFFMAN (Grenoble)
En pratique : Point de vue du juriste	14h00 – 17h00	Avis de juriste : quoi faire si violence, nouvelles parentalités	Charlotte SONIGO (Paris) Noémie KHENKINE (Paris)

Virginie Grouthier  
Clémence Delcour  
Charlotte Sonigo

# Pour le futur de l'enseignement



## Programme des cours

- **Définition des dates en amont → Si possible avant le 10 septembre pour diffusion aux internes pour l'année**
- **Garder 3 modules / an pour les socles + réunion d'accueil**
  - **Faire un des modules en PRESENTIEL autour de la journée scientifique**
- **Garder 3 modules / an pour les appro**
  - **avec alternance ( mais garder les même dates)**
  - **proposer un module en présentiel**
- **Garder 2 modules / an pour les conso ( basés sur des cas cliniques +++)**

Si possible, en région , proposer des rassemblements d'internes avec un sénior (CCA, assistant, membre du CNEGM) pour favoriser les échanges et les interactions

→ **Charlotte envoie un mail à tous les responsables des modules pour définir les dates**

## Validation

- **Validation des connaissances théoriques**

➔ **Décision de ne pas faire de validation théorique des enseignements**

- **Validation des compétences**

➔ **Port Folio en cours de mise en place par Maeliss et Florence : mixe entre référentiel métier et maquette**

➔ **Objectif : guide pour l'étudiant, mise à disposition sur UNESS à partir de novembre 2024, à suivre au cours de sa formation**

# Table ronde future de la GM

Soir

Webinaire , pour toutes les phases

2<sup>ème</sup> année

Organisée par Virginie Grouthier

Décision

Poursuivre cette soirée et la proposer sous l'égide  
CNEGM + Fédé + AIGM + SFG

➔ Faire le point à la rentrée 2024 quand société  
unique créée



SAVE THE DATE 04/04/24

## Table ronde « Votre future en tant que gynéco med ! »

Bonjour à toutes et à tous,

L'an dernier, cette soirée a été très appréciée par les internes et nous avons donc souhaité la réorganiser pour vous !

L'internat est certes une étape dans votre vie professionnelle mais « l'après-internat » en est une autre !

Notre belle spécialité ouvre à de **nombreuses possibilités d'exercice** et nous vous proposons une soirée pour les découvrir, en discuter et peut-être éclairer certains d'entre vous pour *la suite de votre vie professionnelle*.

Pour cela, nous avons souhaité organiser une **TABLE RONDE** avec la participation de différentes consœurs pour échanger sur leur carrière. Elles vous présenteront leur parcours, leurs exercices et surtout répondront à toutes vos questions.



Il s'agira d'une soirée en visio le 04/04/2024 de 20h30 à 22h30 :

<https://u-bordeaux-fr.zoom.us/j/82441523267?pwd=K050VFR1TGFOa2pmSmtnbFJ5RTFuUT09>

Nous espérons vous y voir nombreux !

# Journée scientifique

## • Année 2023 - 2024

9h30 : Arrivée – accueil

10h- 12h30 : Présentations scientifiques (liste jointe)

12h30 – 14h : Déjeuner Buffet

14h-15h30 : Violences faites aux femmes

- Violences faites aux femmes : épidémiologie (Perrine Millet ) (15 min)
- Conséquences somatiques des violences faites aux femmes (Pascale Hoffman) (15 min)
- La maison des femmes histoire et mise en place (Ghada Hatem) (20 min)

### Implication des jeunes gynécologues en 2024

- Exemple d'un parcours d'une interne s'intéressant aux Violences faites aux femmes (Clarisse Habbouche) (10 min)
- Outil e – learning pour la formation des professionnels sur la gestion des Violence faites aux femmes, Amélie Dongala, Montpellier (10 min)

- Table ronde/ questions réponses (15 min)

15h30-15h45 : Intervention de l'AIGM

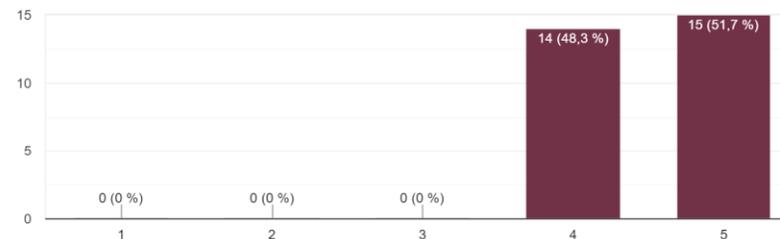
15h45 : Remise de diplômes du DES aux internes ayant validé leur DES en 2023



16h00-17h30 : Assemblée générale du CNEGM

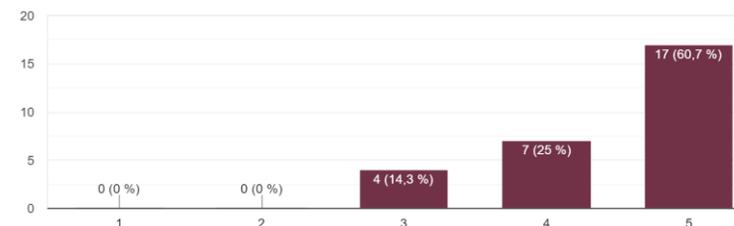
Que pensez-vous de la journée scientifique en général ? [Copier](#)

29 réponses



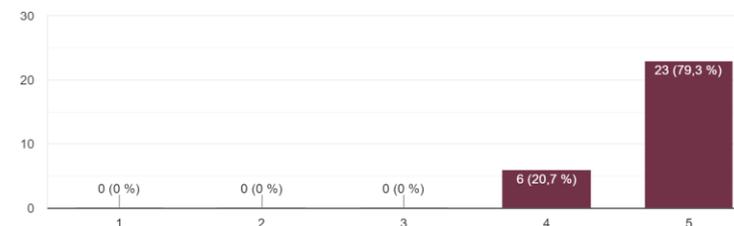
Que pensez vous de la session de présentations des travaux des internes ? [Copier](#)

28 réponses



Que pensez vous d'une session thématique avec des intervenants et des présentations de parcours ? [Copier](#)

29 réponses



- **Année 2023 – 2024**

## **Mercredi 27 mars 2024**

### **Evaluation ( par AIGM, 29 réponses)**

Super journée+++ très intéressante et bien de pouvoir réunir toutes les promos, de voir les travaux de thèse de chacune etc

C'est une bonne idée ! Une journée pour se rencontrer entre Gyneco med d'un peu partout et pour en découvrir un peu plus sur la spé

Très intéressante et très bien de rencontrer les autres gynéco med

Je n'ai pu y aller qu'en phase socle mais j'avais beaucoup aimé

très bien

Bonne initiative, pas toujours possible de se libérer de stage cependant car moins formelle que les cours de DES pour les internes de province

Excellente initiative, à maintenir (permet une rencontre interpromotion + interville)

Bonne idée sur le principe. Mais très hyperspécialisé surtout pour les jeunes internes. Personnellement je n'ai quasiment rien pu suivre sur toute la partie PMA

## Décisions pour année 2024-2025

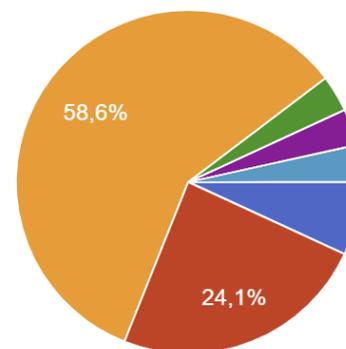
→ Date à définir :

**Proposition de la faire en DECEMBRE 2024  
, un mercredi et l'encadrer par 2 sessions  
de cours en présentiel pur les phases  
socles et appro**

Quel jour de la semaine vous semble être le mieux cette journée ? (elle se déroulera fin mars 2025)

 Copier

29 réponses



- Un lundi
- Un mercredi
- Un vendredi
- Un lundi ou vendredi pour que les internes non parisiens puissent venir plus facilement
- peu importe !
- Vendredi +++ (ou lundi mais pour les services c'est pas le meilleur jour) pour faciliter aux internes qui ne sont pas d...

## Décision pour année 2024-2025

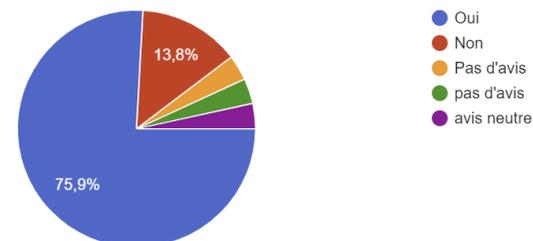
→ Remise de diplôme aux internes ayant validé le DES :

Tenter encore un an avec tout le monde et sinon, faire en région

Souhaitez-vous maintenir la remise de diplôme ?

[Copier](#)

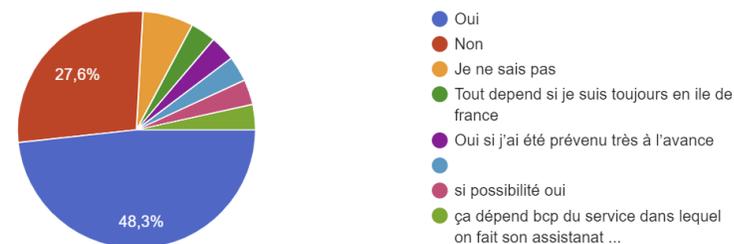
29 réponses



Viendriez vous en tant qu'assistant(e)s à la journée pour recevoir votre diplôme ?

[Copier](#)

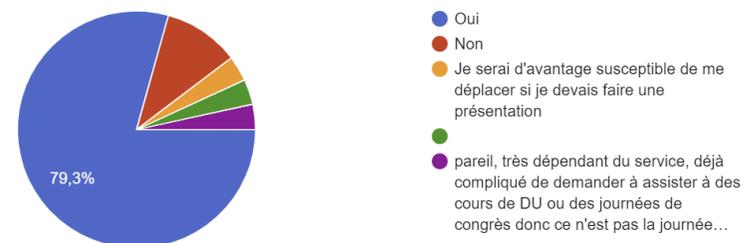
29 réponses



Viendriez vous en tant que DJ à la journée pour recevoir votre diplôme ?

[Copier](#)

29 réponses





- Référentiel

**Nouveau référentiel en cours de finition**

**Intègre 10 stations ECOS test pour les étudiants**

**Publication prévue prochainement**



ODPCGO

Sophie

**DPC moyen de financement important pour le CNEGM**

**Christine secrétaire de ODPCGO**  
**Jean Jacques Baldauf président**  
**Valérie Bernard représente le CNEGM**

**1 à 2 DPC par an**

**Organisme**

- **Indépendant du CNGOF**
- **A but non lucratif**

**Financé au départ par SFG, CNGOF, FNCGM**

**Max 15 personnes en visio**

- **Idées de DPC à faire**

- **Progestatif**
- **Contraception à risque**
- **Ménopause**

➔ **Faire DPC en présentiel car rapporte plus**

**Décision prises**

- **Au moins 1 DPC par an sous l'égide du CNEGM avec l'ODPCGO**
- **Réunion prévue le 08/07**

## Phase Socle

- Soirée d'accueil , à organiser éventuellement en partenariat avec l'AIGM, en novembre , avec Charlotte et Sophie CJ et tous les membres du comité pédagogique qui le souhaitent  
→ Charlotte envoie un mail à l'AIGM et date à définir
- 3 sessions de cours : Module gynéco endo / module contraception / Module grossesse et accueil aux urgences pour les GM
- Il a été décidé que
  - l'ordre des modules changeaient cette année pour mettre plus tôt dans l'année le module sur l'accueil aux urgences et grossesse
  - un des modules ( contraception) serait proposé en présentiel , à l'issue ou juste avant la journée scientifique du collège
  - Dates des modules à définir, notamment, en fonction de la date de la journée scientifiques (chaque responsable de module )
  - Pour le module Gynéco-endoc, la date peut être définie entre mars et juillet , à votre convenance

## Phase d'approfondissement

- La prochaine session de cours aura lieu en décembre 2024 sur les douleurs pelviennes/endométriase ; sessions mixte présentiel et distanciel, si possible proche de la journée scientifique
- 3 sessions de cours prévues en 2024-2025
  - Module onco-sein ( Christine et Anne Sophie) : date en mars environ
  - Module statique pelvienne/sexo IST dermato ( Geoffroy et Charlotte) : date en mai environ
  - Module ménopause/nutrition/ contraception difficile (Genevieve et Lorraine) : date sept – décembre 2025

## Phase de consolidation

- 2 sessions de cours
  - Transidentité/patho particulière/ Gynéco enfance et adolescence ( Virginie / Clemence/Charlotte) : date à définir en janvier
  - Médicaments et grossesse/post cancer/ éthique et violence ( Virginie / Clemence/Charlotte) : date à définir en juillet

## **Journée scientifique**

- A réaliser un mercredi ou vendredi
- Si possible proche des enseignements proposés en présentiels pour les socles et les appro
- Dates proposées : 4 ou 11 décembre, à valider en fonction des dates des cours des phase d'appro de décembre
- Ou date à trouver en mars

## **Table ronde : le futur de la GM**

- A faire en avril environ
- A faire si possible sous l'égide de la « nouvelle société qui comprendra la fédé, le CNEGM et la SFG » Attente septembre

## **Prochaine AG avec renouvellement du bureau et du CA**

- Date à trouver en mars à 17h30

# Assemblée générale extra-ordinaire CNEGM

Lundi 24 juin 2024

## Présents

- Christine Rousset Jablonski
- Florence Schleffer
- Anne Gompel
- Virginie Grouthier
- Maeliss Peigné
- Lise Duranteau
- Mickael Agopiantz
- Geoffroy Robin
- Sophie Catteau – Jonard
- Genevieve Plu-Bureau
- Charlotte Sonigo

## Présents

- Zeina Chacktoura
- Pascale Hoffman
- Claude Hocke
- Florence Tremolliere

## Procuration

- Noémie Ranisalevic

### BUREAU DU CNEGM

Pr Sophie Catteau-Jonard (Présidente)

Dr.Charlotte Sonigo (Secrétaire générale)

Pr Geneviève Plu-Bureau (Trésorière)

Pr Florence Trémollières

Pr Claude Hocke

Dr Lise Duranteau

Pr Anne Gompel (Présidente honoraire)

- <http://www.cnegm.fr/>

- Problèmes :

- Graphismes très basiques
- Possibilités d'amélioration très limitées par l'interface du site Internet Logomaker
- Peu de visites sur le site
- Pas toujours à jour



Lucie et  
Charlotte

# Assemblée extra-ordinaire



- Révision des statuts du CNEGM
  - Remplacement de filière ou discipline partout par spécialité
  - Modification de la définition membres actifs et associés

# Assemblée extra-ordinaire



## Article 1 : TITRE

Il est fondé entre les adhérents aux présents Statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et lesdits Statuts, dénommée « Collège National des Enseignants de Gynécologie Médicale », aussi désignée par le sigle CNEGM.

## Article 2 : OBJET

L'association a pour objet :

- de constituer le mouvement représentatif des Enseignants de Gynécologie Médicale, auprès des autorités de tutelle locales et nationales, des pouvoirs publics et de l'opinion
- de défendre une spécialité de Gynécologie Médicale indépendante
- de contribuer à l'organisation de l'enseignement et au développement de la Gynécologie Médicale, au cours de la formation initiale notamment en DFGSM, DFASM, et dans le cadre du DES
- de participer à la formation en Gynécologie Médicale des professionnels connexes
- de participer à l'organisation du DPC
- de produire et diffuser des recommandations, expertises, et documents pédagogiques relatifs à la Gynécologie Médicale
- de promouvoir les relations entre les institutions universitaires de Gynécologie Médicale et les organisations professionnelles, scientifiques et industrielles.

## Article 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social de l'association est fixé à : L'Unité de Gynécologie Médicale, Hôpital de Port-Royal, 123 bd de Port-Royal, 75014 Paris.

## Article 4 : INDEPENDANCE

L'association fonctionne et agit indépendamment de toute préoccupation partisane ou confessionnelle. Elle n'est soumise à aucun intérêt extérieur à la spécialité.

## Article 5 : MEMBRES

L'association se compose de :

- **Membres actifs**, qui sont les **hospitalo-universitaires, issus du DES de Gynécologie Médicale et/ou nommés en Gynécologie Médicale**
- **Membres associés** qui sont,
  - Les **médecins hospitaliers**, notamment les praticiens hospitaliers de CHR(U), ou de CLCC, qui participent activement à l'enseignement et au développement de la Gynécologie Médicale,
  - les **coordonnateurs régionaux et locaux** du DES de Gynécologie Médicale
  - les **maîtres de stage universitaires libéraux de Gynécologie Médicale**
- **Membres associés temporaires**, qui sont les **CCU** et les assistants des hôpitaux de Gynécologie Médicale
- **Membres d'honneur**, qui sont les personnes désignées ainsi pour une durée illimitée par l'Assemblée Générale pour les services qu'ils ont rendus à l'association.

**Le statut de membre est soumis à l'approbation annuelle du Conseil d'Administration. Une liste des membres de l'association est conservée en Annexe du Règlement Intérieur.**

La qualité de membre se perd par la demande de désadhésion adressée par lettre recommandée au siège de l'association, l'expiration suivie du non-renouvellement de l'adhésion, le décès, la perte des qualités requises et visées dans le présent Article, la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motif jugé grave, comprenant notamment la conduite contraire aux Statuts.

Les membres d'honneur sont exemptés de cotisation.

**Liste de membres mise  
à jour suite aux  
réponses au mail**

# Assemblée extra-ordinaire



## Article 7 : ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'association. Elle est l'organe souverain de l'association. Elle définit la politique de l'association. Son vote est prépondérant sur toute autre décision.

**Elle se réunit une fois par an en séance ordinaire.** Les membres sont convoqués par écrit par le Président au moins 15 jours à l'avance, la convocation mentionnant l'ordre du jour. Le Président convoque, s'il y a lieu, par décision du Bureau ou du Conseil d'Administration ou si le quart des membres actifs en fait la demande par écrit, une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président, le Secrétaire Général veillant à la légalité de son déroulement. Les débats sont réservés aux membres de l'Assemblée Générale et à toute autre personne autorisée par cette dernière. Toute décision, lors d'une Assemblée Générale, est prise à la majorité absolue des membres (hors membres associés temporaires) présents ou représentés, par une procuration datée et signée à un autre membre, dont un double sera transmis au Secrétaire Général au début de l'Assemblée Générale, un membre présent ne pouvant détenir plus de deux mandats de représentation, le vote se déroulant à bulletin secret si un membre en fait la demande, et étant validé si le quorum du tiers des membres actifs et adhérents est atteint.

Les motions peuvent être mises au vote par le Bureau ou par tout membre de l'association sur le point de l'ordre du jour en cours de discussion. Lors de tout vote non à bulletin secret, la procédure de vote dite accélérée prévoit de demander si un membre s'oppose à cette motion ; si aucun membre ne s'oppose, la motion est adoptée à l'unanimité ; si au moins un membre s'oppose, on passe à la procédure de vote dite classique prévoyant la non-participation au vote, l'abstention, le vote contre, le vote pour.

Le Président et le Secrétaire Général, y présente le rapport d'activité de l'association, et le Trésorier présente le bilan financier, qui sont soumis à son approbation.

Le Président et le Secrétaire Général, présente le contrat d'objectif annuel et le Trésorier présente le budget prévisionnel, qui sont soumis à son approbation.

L'Assemblée entend les rapports de gestion du Bureau sur la situation morale et financière de l'association, approuve les comptes de l'exercice écoulé, vote le budget de l'exercice suivant, et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Elle pourvoit ensuite au renouvellement des membres du Conseil d'Administration parmi les membres actifs et associés, à la majorité relative à un tour.

## Article 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se compose **d'un maximum de 20 membres, dont au moins 12 issus ou nommés en gynécologie médicale.** Le mandat d'un administrateur étant de **3 ans, renouvelable.** Les membres d'honneurs sont invités au Conseil d'Administration. Il est l'organe souverain de l'association entre 2 Assemblées générales.

**Il se réunit au moins trois fois par an et à chaque fois que nécessaire.** Le Président convoque un Conseil d'Administration, s'il y a lieu, par décision du Bureau ou si le quart des administrateurs en fait la demande par écrit. Les membres sont convoqués par écrit par le Président au moins 15 jours à l'avance, la convocation mentionnant l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration est présidé par le Président, le Secrétaire Général veillant à la légalité de son déroulement. Toute décision, lors d'un Conseil d'Administration, est prise à la majorité absolue des administrateurs présents ou représentés, les modalités de vote étant identiques à celles dévolues aux Assemblées générales.

Le Conseil d'Administration administre l'association et prend toutes les décisions nécessaires à la poursuite des buts de l'association exception faite des décisions à la seule charge de l'Assemblée Générale, dans la limite des dispositions statutaires et réglementaires. A ce titre, il fixe des contrats d'objectif sur les missions de l'association, comme détaillées dans le Règlement Intérieur, élabore le budget, réalise le suivi budgétaire fait le bilan de ses actions, tout en étant responsable devant l'Assemblée Générale.

**Il pourvoit au renouvellement du Bureau en son sein, poste par poste, à la majorité relative à un tour, pour un mandat de 3 ans, renouvelable.**

La qualité d'administrateur se perd par la démission adressée par lettre recommandée au siège de l'association, l'expiration suivie du non-renouvellement de son mandat, le décès, la motion de défiance votée par l'Assemblée Générale pour motif jugé grave. Si un poste est ainsi vacant, le Conseil d'Administration suivant élit un remplaçant dont la durée de mandat sera identique à celle du membre qu'il remplace.

**Renouvellement du CA et du bureau en mars 2025  
Appel à candidature sera fait**

## Article 9 : BUREAU

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Bureau composé **de 6 membres** dont :

- **un Président** : il doit être **membre actif** ; il représente l'association dans tous les actes de la vie civile ; il convoque et préside les assises de l'association ; il est garant de la poursuite des buts de l'association ;
- **un Secrétaire Général** : il doit être **membre actif** ; il représente administrativement l'association et est garant de la conformité des actions de l'association avec ses Statuts et son Règlement Intérieur ; il rédige les procès-verbaux **des délibérations** des assises de l'association et tient le Registre spécialité
- **un Trésorier** : il doit être **membre actif** ; il représente financièrement l'association et est chargé de la gestion du patrimoine de l'association ; il effectue les paiements, perçoit les recettes et tient le livre de compte ;
- **1 autre membre actif**
- **2 autres membres actifs ou associés**

Le Bureau met en œuvre avec l'aide du Conseil d'Administration la politique de l'association, tout en étant responsable devant l'Assemblée Générale.

Le Bureau se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent sur convocation du Président.

La qualité de membre du Bureau se perd par la démission adressée par lettre recommandée au siège de l'association, l'expiration suivie du non-renouvellement de son mandat, le décès, la motion de défiance votée par l'Assemblée Générale pour motif jugé grave. Si un poste est ainsi vacant, un Conseil d'Administration convoqué sous un mois, élit un remplaçant dont la durée de mandat sera identique à celle du membre qu'il remplace.

# Assemblée extra-ordinaire



## Article 10 : MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Bureau ou des deux tiers des membres de l'association, soumise au moins un mois avant la séance d'une Assemblée Générale Extraordinaire. L'Assemblée doit se composer du tiers au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours au moins d'intervalle ; et cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Dans tous les cas, les Statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Le vote par procuration est autorisé dans la limite d'une procuration par personne.

La dissolution de l'association peut être prononcée par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. Elle doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois-ci elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des présents ou représentés. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

## Article 11 : REGLEMENT INTERIEUR

Un Règlement Intérieur fixe les points non prévus par les présents statuts.

## Article 12 : DUREE

L'association est constituée pour une durée illimitée. Sa dissolution peut être prononcée en Assemblée Générale Extraordinaire, comme précisé dans l'Article 10. En ce cas, un ou plusieurs liquidateurs sont désignés par le Bureau, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'Article 10 de la loi du 1er juillet 1901, et au décret du 6 août 1901.

Fait à Paris, le 20/03/2024

Sophie Catteau Jonard, Présidente

Charlotte Sonigo, Secrétaire Générale

# Assemblée extra-ordinaire



## Règlement intérieur

### REGLEMENT INTERIEUR

#### COLLEGE NATIONALE DES ENSEIGNANTS EN GYNECOLOGIE MEDICALE

##### Article 1 : MISSIONS

###### 1- Mission Présidence

- Représenter l'association dans tous les actes de la vie civile
- Convoquer et présider les assises de l'association
- Garantir la poursuite des buts de l'association
- Conserver un lien avec toute organisation professionnelle utile à la poursuite des buts de l'association, notamment l'AIGM, la FNCGM et les Syndicats et le CNP
- Défendre l'existence de la spécialité de gynécologie médicale et son indépendance auprès des tutelles
- Avoir une politique de Communiqués de Presse.

###### 2- Mission Secrétariat Général

- Représenter administrativement l'association
- Etre garant de la conformité des actions de l'association avec ses Statuts et son Règlement Intérieur
- Se charger de la correspondance et des archives, rédiger les procès-verbaux de délibérations des assises de l'association, et tenir le Registre spécial
- Gérer le site internet, les mailing-listes et les comptes de réseaux sociaux de l'association.

###### 3- Mission Trésorerie

- Représenter financièrement l'association
- Gérer le patrimoine de l'association et assurer sa bonne santé financière
- Effectuer les paiements, percevoir les recettes et tenir une comptabilité régulière des opérations dans le livre de compte contenant les justificatifs de toutes les transactions
- Assurer une politique de partenariats
- Editer les différents supports de communication de l'association.

###### 4- Mission Représentation ESR

- Représenter la filière nationale de Gynécologie médicale auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Ministre, du Cabinet, des Conseillers et de la DGESIP
- Centraliser les informations concernant les postes universitaires et les défendre au niveau des UFR, des Universités et du CNU
- Discuter l'ensemble des lois et règlements en projet concernant les études médicales, notamment l'internat de médecine, formuler et défendre des propositions.

###### 5- Mission Représentation Santé

- Représenter la filière nationale de Gynécologie médicale auprès du ministère de la Santé, du Ministre, du Cabinet, des Conseillers et de la DGOS
- Défendre annuellement, en collaboration avec l'AIGM, auprès des ARS et des Facultés, de l'ONDPS et du ministère de la Santé la répartition des postes d'internes aux ECN
- Participer à la qualification en Gynécologie médicale auprès du Conseil national de l'Ordre
- Discuter l'ensemble des lois et règlements en projet concernant l'organisation hospitalière,

###### 6- Mission Formation 3<sup>e</sup> cycle

- Rédiger la maquette, les référentiels métier, compétences et formation ainsi que les programmes nationaux et les modalités de contrôle des connaissances du DES
- Organiser les enseignements nationaux du DES, ainsi que leur évaluation
- Organiser une journée scientifique nationale annuelle des internes du DES et des conférences à caractère scientifique entrant dans le cadre de la formation
- Agir pour faciliter la mobilité étudiante en inter-CHU et à l'international ainsi que l'accès à la recherche.

###### 7- Mission Formation 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle

- Œuvrer pour la formation spécifique à la Gynécologie médicale dans le cadre des DFGSM, DFASM et dans les études de Sage-Femme ainsi que l'ensemble des formations universitaires en santé
- Rédiger les objectifs d'enseignements du DFGSM et du DFASM
- Rédiger le référentiel EDN à destinée des étudiants en DFASM
- Avoir une politique de communication à l'adresse des futurs internes.

##### Article 2 : COMMISSIONS

Des commissions peuvent être créées sur décision du conseil d'Administration sur des thématiques spécifiques et pérennes

# Assemblée extra-ordinaire



## **Annexe 1 : Cotisation.**

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 40 euros pour les membres actifs et associés

Les membres temporaires , la cotisation est de 20 euros

Les membres d'honneur en sont dispensé

## **Annexe 2 : Liste des membres.**

Cf. Google drive

- Prochain AG en mars 2025 avec point avec les coordinateurs
- Avec vote CA + Bureau
- Point avec les coordonateurs pour discuter de l'homogeisation de la validation

- Bureau
- Conseil d'administration
- Comité pédagogique
- Assemblée générale annuelle
  - **Tous les coordonnateurs sont conviés**
- Site internet : en cours de reformatage
- Collaboration



Société Française de Gynécologie



Pr Sophie Catteau-Jonard  
Présidente  
[Sophie.CATTEAU@chru-lille.fr](mailto:Sophie.CATTEAU@chru-lille.fr)

Dr. Charlotte Sonigo  
Secrétaire générale  
[charlotte.sonigo@aphp.fr](mailto:charlotte.sonigo@aphp.fr)

Pr Geneviève Plu-Bureau  
Trésorière  
[genevieve.plu-bureau@aphp.fr](mailto:genevieve.plu-bureau@aphp.fr)

Pr Florence Trémollières  
[tremollieres.f@chu-toulouse.fr](mailto:tremollieres.f@chu-toulouse.fr)

Pr Claude Hocke  
[claud.hocke@chu-bordeaux.fr](mailto:claud.hocke@chu-bordeaux.fr)

Dr Lise Duranteau  
[Lise.duranteau@aphp.fr](mailto:Lise.duranteau@aphp.fr)

Pr Anne Gompel  
Présidente honoraire